



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

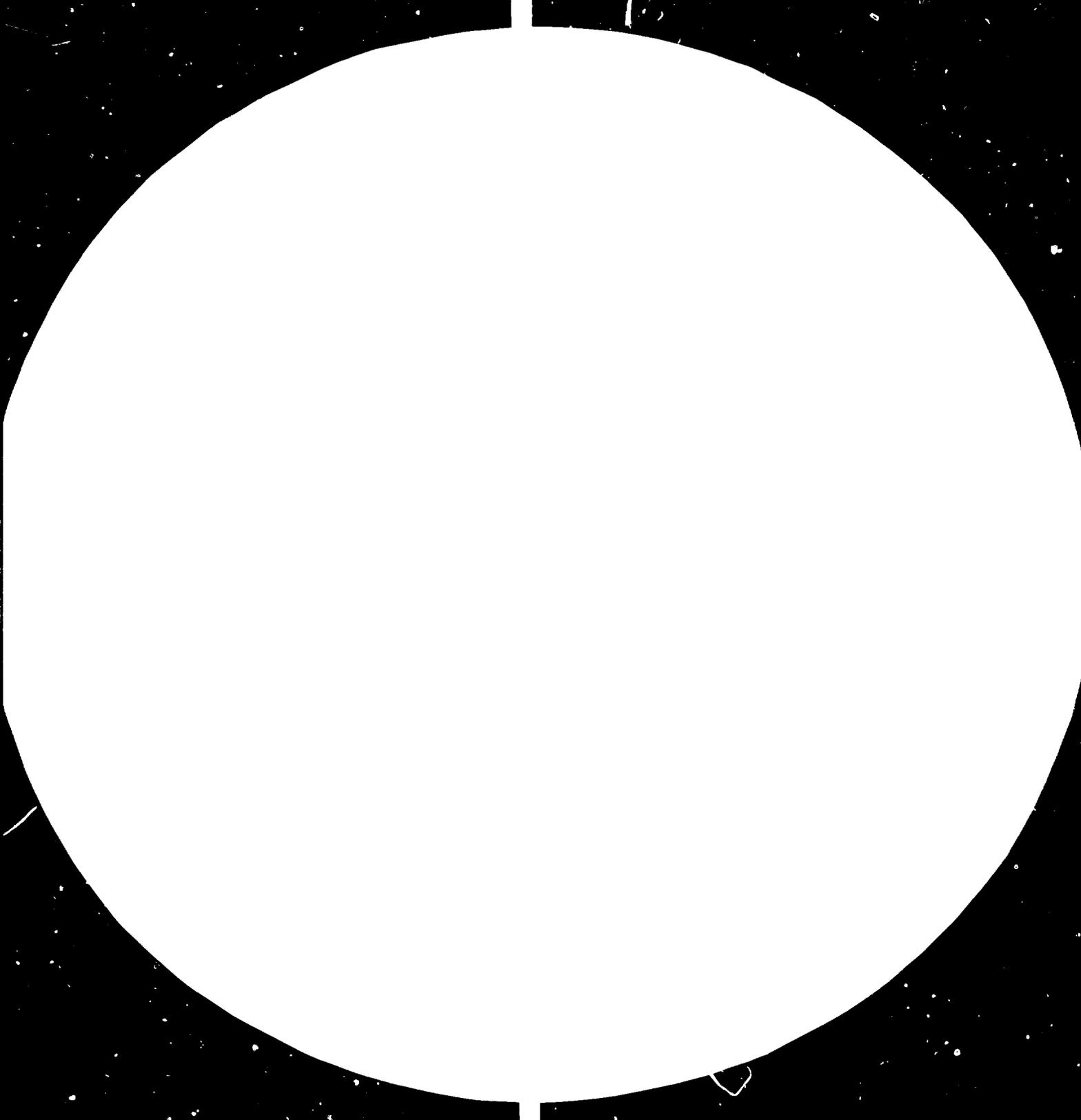
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3.2



4.0



5.0



M. P. ...

...



10370-F



Distr. GENEPALE

ID/B/256
18 mars 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Quinzième session

Vienne, 15-29 mai 1981

Point 13 de l'ordre du jour

INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

Activités menées par l'ONUDI en 1980 pour mieux faire participer
les femmes à l'industrialisation

Rapport du Directeur exécutif

001000

V.81-22327

Distr.: 26 mars 1981

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
Introduction	1 - 3	3
I. EFFORTS VISANT A FAIRE PARTICIPER LES FEMMES AU DEVELOPPEMENT	<u>4 - 17</u>	4
Assistance technique	4 - 8	4
Etudes industrielles et réunions	9 - 10	5
Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.	11 - 16	6
Autres activités	17	7
II. EMPLOI DES FEMMES DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT ET SUR LE TERRAIN.	<u>18 - 28</u>	8
Personnel du Secrétariat	18 - 24	8
Personnel envoyé sur le terrain.	25 - 28	9
III. MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION CONCERNANT LES FEMMES ET L'INDUSTRIALISATION, ADOPTEE PAR LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE.	29	12
IV. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL	30	12

Annexes

- I. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERDIVISIONS SUR
L'INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- II. CIRCULAIRE ADRESSEE AUX CONSEILLERS INDUSTRIELS
PRINCIPAUX HORS SIEGE ET AUX ADMINISTRATEURS ADJOINTS
AU SUJET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES ET DE LA
MANIERE DE MIEUX FAIRE PARTICIPER LES FEMMES
A L'INDUSTRIALISATION

Résumé

Le présent document décrit les efforts déployés par le Secrétariat pour intégrer les femmes dans le processus de développement industriel. Il rend compte brièvement de la participation de l'ONUUDI à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, ainsi que des répercussions de cette Conférence sur les activités mêmes de l'ONUUDI. On y trouvera en outre des indications sur la représentation des femmes dans les services du Secrétariat de l'ONUUDI et sur le terrain.

Introduction

1. Le présent rapport annuel est présenté au Conseil du développement industriel en application de la résolution 44(IX) adoptée par le Conseil le 25 avril 1975 et conformément aux demandes exprimées par le Conseil en mai 1980^{1/}.

2. En 1980, de nombreux textes ont défini divers mandats relatifs aux femmes et à l'industrialisation : résolution ID/CONF.4/Res.1 concernant les femmes et l'industrialisation adoptée par la troisième Conférence générale de l'ONUDI en février, Programme d'action et résolutions diverses adoptées en juillet par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, résolution 35/78 sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement adoptée par l'Assemblée générale au mois de décembre, etc. En application de ces mandats, le Secrétariat a redoublé d'efforts pour intégrer les femmes dans ses activités en cours aussi bien au Siège que sur le terrain. L'insuffisance des crédits et des effectifs l'a toutefois contraint à reporter à 1981-1982 les activités nouvelles qu'il était envisagé d'axer spécifiquement sur ce thème.

3. Le Groupe de travail interdivisions sur l'intégration des femmes au développement industriel a poursuivi ses travaux en 1980. Son rapport d'activité au Directeur exécutif est joint en annexe au présent document, en réponse à la demande du Conseil, qui a souhaité être tenu au courant des travaux du Groupe^{2/}.

1/ A/35/16, volume II, paragraphes 137 à 144.

2/ Ibid., paragraphe 139.

I. EFFORTS VISANT A FAIRE PARTICIPER LES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Assistance technique

4. Le premier projet de l'ONUJDI financé par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a été approuvé en 1980. Ce projet, qui implique une coopération avec l'Office de développement du Gouvernement bolivien, a pour objectif de revaloriser les techniques utilisées en poterie par les femmes de la vallée de Cochamamba, notamment en apportant des améliorations simples aux méthodes employées pour la préparation de l'argile, le modelage et la cuisson. On espère ainsi, en transformant la poterie villageoise en une activité dynamique et rentable, renverser la tendance actuelle à la migration vers les villes et préserver le tissu social traditionnel des villages ruraux. Au début, les activités seront centrées autour du village de Huayculi, où les habitants - en particulier les femmes, qui font toutes de la poterie - ont manifesté un grand enthousiasme pour le projet. On étudie actuellement la possibilité de transposer le schéma de développement de Huayculi à d'autres villages du même genre dans le pays. Cette phase du projet exigera une coopération avec le réseau des Clubs de mères de famille en Bolivie, qui bénéficie du soutien du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

5. Quant aux autres propositions de projets élaborées par le Secrétariat de l'ONUJDI et exposées dans le rapport de l'an dernier^{3/}, il s'est avéré difficile d'obtenir des contributions volontaires pour leur financement.

6. Le Secrétariat n'en continue pas moins à s'efforcer d'élaborer des propositions de projets basées sur l'expérience acquise par le personnel travaillant au Siège et sur le terrain. A ce propos, le Groupe de travail interdivisions a demandé aux conseillers industriels hors siège, aux administrateurs adjoints et aux administrateurs de programmes d'aborder la question de l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation avec les autorités gouvernementales compétentes, dans le cadre des discussions relatives au troisième cycle de programmation par pays du PNUD. (Voir également annexe II.)

^{3/} ID/E/236, paragraphe 4.

7. De la même façon, les programmes de formation destinés aux administrateurs adjoints au cours de ces trois dernières années ont tous comporté une séance sur l'intégration des femmes dans le développement industriel : les stagiaires y ont été informés du mandat de l'ONUUDI dans ce domaine et sensibilisés aux problèmes et aux possibilités qui existent à cet égard.

8. En ce qui concerne la présence de femmes dans les programmes de formation organisés sous les auspices de l'ONUUDI, on a constaté en 1980 une légère amélioration par rapport à 1979. Le taux de participation des femmes aux séminaires, ateliers et programmes de formation en groupe dans les entreprises était de 7 % (56 femmes) en 1980 contre 5,2 % en 1979; pour les bourses et les voyages d'études, le pourcentage était de 10,6 % (105 femmes) contre 9 % en 1979. Cette proportion a été dépassée dans les activités portant sur les domaines suivants : agro-industries (26 %), formation (20 %), industries chimiques (19 %), infrastructure institutionnelle (15 %) et industries mécaniques (13 %).

Etudes industrielles et réunions

9. Comme l'indiquait le rapport soumis au Conseil à sa quatorzième session^{4/}, le Secrétariat a procédé en 1979 aux préparatifs d'études visant à déterminer les moyens d'accélérer l'intégration effective des femmes dans le développement de deux secteurs industriels : l'industrie alimentaire et les textiles. Faute de ressources financières, ces études n'ont cependant pu être menées à bien en 1980; on espère que des fonds seront disponibles en 1981 pour permettre la poursuite de ces activités.

10. Lors de sa quatorzième session, le Conseil avait décidé qu'une série de réunions d'experts serait organisée sur certains des thèmes mis en valeur à la Réunion préparatoire de 1978 sur le rôle des femmes dans l'industrialisation^{5/}. Il avait également invité le Directeur exécutif à entreprendre les préparatifs nécessaires pour convoquer la réunion technique d'orientation destinée à donner suite à la Réunion préparatoire de 1978 sur cette question^{6/}. Là encore, faute de personnel et de moyens financiers, ces propositions sont restées lettre morte.

^{4/} ID/B/236, paragraphes 15 et 16.

^{5/} A/35/16, volume II, paragraphe 140.

^{6/} Ibid., paragraphe 141.

Des négociations ont été entamées avec les Gouvernements de Bulgarie et de Roumanie concernant la possibilité de tenir deux réunions d'ici la fin de 1981. Au moment de l'élaboration du présent document, la nature et le thème de ces réunions étaient encore à l'étude.

Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme

11. La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme s'est réunie à Copenhague, en juillet 1980, pour faire le point sur les progrès accomplis au cours de la première moitié de la Décennie et définir des objectifs et un programme pour les cinq années à venir, en mettant l'accent sur les trois points constituant le sous-thème "emploi, santé et enseignement".

12. Outre qu'elle a participé à la Conférence, l'ONUDI a déployé d'intenses activités dans le cadre des réunions préparatoires régionales et du Comité préparatoire. Le rapport de la Réunion préparatoire de l'ONUDI sur le rôle de la femme dans l'industrialisation des pays en développement a été soumis à la Conférence à titre d'information^{7/}. Deux autres documents ont été distribués aux délégations : a) une étude préliminaire sur la place des femmes dans le redéploiement de l'industrie manufacturière vers les pays en développement^{8/} et b) une monographie sur les femmes et l'industrialisation dans les pays en développement^{9/}, basée sur les délibérations de la réunion de l'ONUDI sur cette question et sur la documentation qui y avait été présentée.

13. La Conférence a adopté un Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, ainsi que 48 résolutions^{10/}. Après avoir analysé les passages pertinents de ce programme et de ces résolutions, le Secrétariat de l'ONUDI a dégagé en particulier les recommandations qui concernaient ses propres activités et les a portées à l'attention des Divisions intéressées.

14. La plupart de ces recommandations portaient sur la nécessité de parer aux conséquences néfastes que le redéploiement de l'industrie et le transfert de technologies peuvent avoir pour les femmes, de tenir compte des femmes dès les

7/ A/CONF.94/EP.1.

8/ ONUDI/ICIS.165.

9/ ID/251.

10/ A/CONF.94/35, chapitre I.

premiers stades de la planification, de leur offrir des perspectives d'emploi et de mobilité et d'alléger, grâce à des techniques appropriées, le fardeau des tâches traditionnelles de soins aux enfants et de production alimentaire. On s'emploie à intégrer ces recommandations dans les activités d'assistance technique de l'ONUDI dès le stade de la programmation.

15. D'autres recommandations - organisation de cours de formation avec l'aide de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, réalisation d'études conjointes sur les femmes rurales en collaboration avec l'OIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et la culture (FAO), etc. - ont des incidences financières qui seront évaluées après discussion avec les institutions intéressées.

16. Le Programme d'action de Copenhague préconise, en particulier, un renforcement de la coordination interinstitutions dans le domaine des activités opérationnelles, de la recherche et de l'analyse, en vue de promouvoir une démarche plus globale à l'égard de l'intégration des femmes dans le développement. Les activités inter-institutions visant à donner suite à cette Conférence mondiale seront examinées en mars 1981 par le Comité consultatif pour les questions de fond (questions relatives au Programme) du Comité administratif de coordination (CAC); l'ONUDI participera à cet examen.

Autres activités

17. L'ONUDI a également participé à :

Un séminaire/atelier sur le rôle des jeunes femmes dans le progrès social et le développement, notamment dans le domaine de l'industrie, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui s'est tenu à Singapour en mai 1980, et à

Une conférence internationale de femmes chefs d'entreprise, qui s'est tenue à New Delhi en novembre 1980 dans le cadre de l'Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises.

Le Secrétariat a en outre facilité la participation à cette dernière conférence de trois femmes chefs d'entreprise appartenant aux pays les moins avancés.

II. EMPLOI DES FEMMES DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT ET SUR LE TERRAIN

Personnel du Secrétariat

18. Contrairement aux perspectives plutôt pessimistes formulées dans le rapport de l'an dernier^{11/}, la situation s'est nettement améliorée, comme en témoigne le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1980^{12/}. Le nombre des femmes dans la catégorie des administrateurs a augmenté de 25 %, passant de 50 à la fin de 1978 et de 1979 à 63 en 1980. Au cours de l'année considérée, 17 femmes ont été recrutées (contre 6 en 1978 et 8 en 1979), alors que 4 seulement ont quitté l'Organisation (contre 5 en 1978 et 8 en 1979), ce qui traduit une progression évidente du rapport entre l'arrivée de nouvelles recrues et les départs.

L'augmentation nette de 13 femmes fait passer la proportion de celles-ci de moins de 13 % en 1979 à plus de 15 % de l'ensemble de la catégorie des administrateurs travaillant à l'ONUDI à la fin de 1980.

19. Ce résultat positif a été atteint en dépit du nombre limité de candidatures féminines présentées aux postes d'administrateurs pendant l'année; en effet, sur l'ensemble des candidats, on ne compte à l'heure actuelle que 13 % de femmes. Il convient en outre de rappeler qu'environ 10 % seulement des candidatures féminines proviennent de pays qui ne sont pas déjà bien ou sur-représentés dans le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; celles-ci sont donc examinées en priorité, conformément aux dispositions concernant la répartition géographique établies par l'Assemblée générale pour le recrutement dans les services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

20. A maintes reprises, les Etats Membres ont été invités à veiller à la présentation de candidates qui remplissent les conditions requises. En octobre 1980, l'ONUDI a de nouveau envoyé à toutes les missions permanentes une communication rédigée en ce sens. Par ailleurs, dans la section V de la résolution 35/210 du 17 décembre 1980 concernant les questions relatives au personnel, l'Assemblée générale demandait aux Etats Membres d'aider l'Organisation des Nations Unies à accroître la proportion des femmes occupant des postes d'administrateur et des postes de rang supérieur, notamment en proposant la candidature d'un plus grand nombre de femmes.

^{11/} ID/B/236, paragraphe 23.

^{12/} ID/B/260, chapitre VII, paragraphes 13 à 17.

21. Bon nombre des suggestions pertinentes formulées par les délégations au cours des débats consacrés à cette question pendant la quatorzième session du Conseil^{13/} ont déjà été mises en pratique (révision du Statut du personnel en vue d'éliminer les différences de traitement du personnel basées sur le sexe) ou font maintenant partie des mesures destinées à améliorer la situation des femmes employées dans le Secrétariat (assouplissement des conditions qui régissent l'octroi de congés spéciaux sans traitement couplés avec les congés de maternité et des conditions d'emploi des épouses). La prise en considération d'autres suggestions, telles que l'assouplissement des règles de quota pour le recrutement de femmes qualifiées appartenant à des pays bien ou sur-représentés et la possibilité de travailler à temps partiel pour le personnel de la catégorie des administrateurs, nécessite l'approbation de l'Assemblée générale tant que l'ONUDI fait partie intégrante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

22. Le Secrétariat poursuit ses efforts tendant à faire participer une proportion relativement élevée de femmes appartenant à la catégorie des administrateurs aux organes consultatifs pour les questions administratives et les questions de personnel. Toutefois, cette mesure implique pour les femmes qu'elle concerne un considérable surcroît de travail car leurs effectifs sont limités.

23. Les perspectives de carrière offertes aux femmes sont aujourd'hui plus intéressantes, si l'on en juge par le nombre de femmes dans le total des promotions accordées dans la catégorie des administrateurs en 1980.

24. Les efforts doivent maintenant être concentrés sur la constitution d'un fichier de candidates plus efficace, afin d'accroître la représentation féminine à tous les niveaux et d'atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/143 du 20 décembre 1978. A cet effet, l'ONUDI a commencé à envoyer sur le terrain des missions de recrutement chargées principalement de rechercher des candidatures féminines. Plusieurs missions de ce type sont prévues pour 1981.

Personnel envoyé sur le terrain

25. Les difficultés posées par le recrutement de femmes dans le cadre de projets d'assistance technique ont largement été passées en revue au cours des dernières années. En dépit des efforts déployés par le Secrétariat, de nombreux problèmes subsistent. Le nombre de femmes experts travaillant sur le terrain a diminué,

^{13/} Voir ID/B/SR.278 et 279.

passant de 12 en 1979 à 11 en 1980. Cette baisse est due en partie à la tendance des gouvernements à exiger une haute spécialisation tout en ayant, dans bien des cas, un candidat précis en vue. En outre, il est rare que les informations concernant les besoins projetés de services spécialisés soient envoyées au Secrétariat suffisamment à temps pour permettre une recherche intensive de candidats, et particulièrement de candidates. Etant donné le nombre croissant et la diversification des postes ouverts au recrutement et la nécessité d'une mise en oeuvre immédiate des projets, il devient de plus en plus difficile de définir des mesures spécialement destinées à favoriser le recrutement de femmes.

26. En 1980, l'Organisation a recruté 11 femmes experts appartenant à un large éventail de pays (Argentine, Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie et URSS) et spécialisées dans des domaines aussi variés que les plastiques, les essais métallographiques, les plantes médicinales, la confection de vêtements, la pollution industrielle, la documentation et la recherche d'informations. Ces spécialistes ont été affectées à des postes situés dans les pays suivants : Algérie, Brésil, Cuba, Egypte, Equateur, Indonésie, Iraq, Koweït, Philippines, Vanuatu et Viet Nam. Il est intéressant de noter que, dans le secteur des industries mécaniques, une femme a été recrutée comme coordonnateur de projets et chargée de diriger le projet d'assistance - coût : un million de dollars - à l'Institut de technologie tropicale au Viet Nam. Une autre femme expert est directeur du projet d'assistance au Centre de recherche chimique à Cuba. Le fait que des femmes aient été nommées à des postes aussi élevés compense, dans une certaine mesure, la baisse légère du nombre de candidates recrutées.

27. Le Secrétariat continuera à s'efforcer de recruter une plus forte proportion de femmes dans le cadre des projets d'assistance technique. A cet égard, il est encourageant de noter le nombre croissant de candidates actuellement inscrites sur le fichier d'experts de l'ONUDI, qui reflète l'impact de la campagne menée par le Secrétariat pour faire comprendre aux sources de recrutement la nécessité de mieux faire participer les femmes à l'assistance technique. Au 31 décembre 1980, le fichier comptait 336 femmes experts. Pour la plupart des recrutements effectués l'an dernier, il s'agissait de nouvelles candidates. Ainsi, l'Organisation est en train de constituer petit à petit un fichier de femmes ayant travaillé pour l'ONUDI, qui pourrait s'avérer utile dans les années à venir, étant donné la tendance fréquente des gouvernements à choisir des candidats ayant une solide expérience du travail de l'ONUDI.

28. La première conseillère industrielle hors siège a été nommée en février 1981. En ce qui concerne le programme des administrateurs adjoints, sur les 24 qui ont été recrutés en 1980, il y avait 8 femmes (soit 33,3 %). A la fin de l'année, sur un total de 46 administrateurs adjoints travaillant sur le terrain, 12 étaient des femmes (soit 26,1 %), ce qui traduit une légère augmentation par rapport au pourcentage de 1979 (25 %).

III. MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION CONCERNANT LES FEMMES
ET L'INDUSTRIALISATION, ADOPTÉE PAR
LA TROISIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE

29. Lors de sa quatorzième session, le Conseil a demandé instamment la mise en oeuvre rapide et effective de toutes les dispositions contenues dans la résolution ID/CONF.4/Rés.1 concernant les femmes et l'industrialisation^{14/}. En décembre 1980, l'Assemblée générale a entériné (dans sa résolution 35/78) la résolution ID/CONF.4/Rés.1, la qualifiant de contribution importante à la promotion de la femme. La plupart des informations contenues dans le présent rapport ont trait à l'application de la résolution ID/CONF.4/Rés.1, et le Groupe de travail interdivisions étudie actuellement la mise en oeuvre de ce texte à divers niveaux du Secrétariat de l'ONU.

IV. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL

30. Le Conseil du développement industriel voudra peut-être prendre acte du présent rapport et recommander les mesures à prendre à l'avenir dans le domaine considéré.

^{14/} A/35/16, volume II, paragraphe 137.

ANNEXE I. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERDIVISIONS SUR
L'INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1	1
I. CONFERENCE MONDIALE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (JUILLET 1980)	2 - 6	2
II. SUITE DONNEE A LA CONFERENCE MONDIALE	7 - 8	4
III. SUITE DONNEE A LA RESOLUTION DE LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONU (ID/CONF.4/RES.1)	12	6
IV. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL A SA QUATORZIEME SESSION	13	10
V. AUTRES ACTIVITES	14 - 17	11
VI. RECOMMANDATIONS	18 - 21	12

Introduction

1. Le présent document est le deuxième rapport sur les activités du Groupe de travail. Il porte sur la période comprise entre le 30 novembre 1970 et le 28 février 1981, durant laquelle le Groupe a tenu six réunions officielles, consacrées principalement à la recherche d'une attitude commune - mesures d'exécution ou approbation - à propos de certaines recommandations avant leur soumission aux organes compétents. Pour l'essentiel, les autres activités ont été confiées, sur la demande ou avec l'approbation du Président, à différents membres du Groupe qui y ont travaillé presque sans interruption.

I. CONFERENCE MONDIALE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME (JUILLET 1980)

Préparatifs

2. Pour faciliter les débats de la troisième session du Comité préparatoire de cette Conférence, particulièrement au sujet des activités internationales préconisées dans le projet de programme d'action, le Groupe de travail a établi un bref document sur les domaines dans lesquels l'ONUDI pourrait agir. Ce document^{a/} a été distribué lors de la troisième session du Comité, à laquelle l'ONUDI était représentée par un membre du Groupe de travail.

Contributions

3. Les recommandations de la réunion sur le rôle des femmes dans l'industrialisation, organisée par l'ONUDI en 1978, ont été incluses dans la documentation générale de la Conférence^{b/}.

4. En outre, le Groupe de travail a recommandé qu'on établisse une monographie sur "les femmes et l'industrialisation dans les pays en développement", en se fondant sur les documents présentés par les pays et sur d'autres documents soumis à la réunion organisée par l'ONUDI en 1978 et qu'on la distribue à la Conférence^{c/}. Les membres du Groupe de travail et un membre coopté ont participé activement à l'établissement de cette monographie (qui va bientôt paraître sous forme de publication de l'ONUDI).

5. Le Groupe de travail a participé aux préparatifs d'une étude préliminaire sur "le rôle des femmes dans le redéploiement de l'industrie manufacturière vers les pays en développement"^{d/}, qui a été établie par le Centre international d'études industrielles de l'ONUDI (rebaptisé depuis Division des études industrielles) et distribuée aux participants à la Conférence.

a/ A/CONF.94/PC/III/CRP.1/Add.1.

b/ A/CONF.94/EP.1.

c/ ID/251.

d/ UNIDO/ICIS.165.

Participation

6. Le Président et deux membres du Groupe de travail ont participé à la Conférence en qualité de représentants de l'ONUDI. Le Groupe de travail a également été chargé de rédiger la déclaration prononcée au nom de l'ONUDI.

II. SUITE DONNEE A LA CONFERENCE MONDIALE

7. En août 1980, le Groupe de travail a procédé à un examen préliminaire du Programme d'action de Copenhague et des résolutions de la Conférence qui présentaient un intérêt particulier pour l' ONUDI. A partir des résultats de cet examen, on a établi un rapport qui a été distribué dans toute l'Organisation pour information ou suite à donner, selon le cas.

8. Conformément aux recommandations de la Conférence mondiale, de la troisième Conférence générale de l' ONUDI et de l'Assemblée générale, le Groupe de travail a lancé une campagne d'action dans ce domaine, aussi bien au Siège que dans les services extérieurs.

Siège

9. Au début du mois de décembre 1980, une note détaillée a été envoyée à tous les chefs de division pour attirer leur attention sur le Programme d'action de Copenhague et les informer de la résolution adoptée par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale au sujet de la "participation effective" et de l'"intégration des femmes au développement"^{e/}. Dans cette résolution, l'Assemblée a approuvé la résolution de la troisième Conférence générale de l' ONUDI concernant les femmes et l'industrialisation (ID/CONF.4/RES .1) et prié le Secrétaire général de lui transmettre, lors de sa trente-sixième session, le rapport du Directeur exécutif de l' ONUDI sur l'application de la résolution. Comme suite à cette note, des consultations ont été organisées pour étudier la possibilité d'inclure la question de l'intégration des femmes au développement dans les programmes de travail actuels et futurs des différents services et sections. A ce jour, des consultations ont eu lieu avec les sections ou services suivants :

Division des études industrielles

Service des études par région et par pays

Division de la coordination des politiques

Service de l'élaboration et de l'évaluation des programmes

Section d'étude des rapports sur les activités hors siège

e/ Résolution 35/78 de l'Assemblée générale.

Division des opérations industrielles

Service des industries chimiques
Section des industries mécaniques
Section de la création et de la gestion d'usines
Service de la formation
Service du programme de coopération en matière d'investissements

Division de l'administration

Service du personnel

Services extérieurs

10. Le Groupe de travail a été surtout préoccupé par le fait que les gouvernements, qui ont pourtant confié des tâches ambitieuses à l'ONUDI lors de conférences internationales, ne présentent guère de demandes d'assistance technique à l'Organisation. Le Groupe a donc distribué une circulaire (annexe II) aux conseillers industriels principaux hors siège et aux administrateurs adjoints pour appeler leur attention sur la nécessité de diffuser dans les pays des renseignements sur les tâches et les possibilités de l'ONUDI et pour les inciter à prendre cette question en considération dans le cadre du troisième cycle de programmation par pays du PNUD. Les conseillers industriels hors siège et les administrateurs adjoints ont également été priés de rassembler un maximum de renseignements sur la question dans les pays dont ils s'occupent afin d'asseoir solidement les activités de l'ONUDI dans ce domaine.

Aspects interinstitutionnels

11. En ce qui concerne les aspects interinstitutionnels de la suite donnée à la Conférence, le Groupe de travail prépare actuellement la contribution de l'ONUDI aux débats du Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF), organe subsidiaire du CAC, qui doit se réunir à Genève.

III. SUITE DONNEE A LA RESOLUTION 1 DE LA TROISIEME
CONFERENCE GENERALE DE L'ONUUDI (ID/CONF.4/RES.1)

12. Les recommandations formulées dans la résolution ID/CONF.4/RES.1 qui présentent un intérêt particulier dans le contexte actuel sont les suivantes :

Paragraphe 5 - "Exprime le souhait que les travaux du Groupe de travail interdivisions progressent rapidement."

On se rappellera que ce Groupe de travail devait être composé de fonctionnaires déjà en poste. Ceux-ci ont cependant à s'acquitter également d'autres fonctions; ils sont donc surchargés de travail et ne peuvent progresser aussi rapidement qu'ils le souhaiteraient.

Paragraphe 6 - "Engage le Directeur exécutif ... à prendre d'autres mesures ayant pour but d'aider le Groupe de travail interdivisions dans l'exécution de son mandat..."

On notera que le Directeur exécutif a récemment porté à dix le nombre de membres du Groupe. En outre, il est stipulé dans le mandat du Groupe que le Président peut, si nécessaire, adjoindre d'autres fonctionnaires au Groupe; cette possibilité s'est révélée fort utile, en particulier durant la période examinée. Afin de donner une nouvelle impulsion aux activités de l'Organisation dans ce domaine, il faudrait cependant créer au moins un poste à temps complet pour un administrateur qui, assisté d'un adjoint ou d'un secrétaire, coordonnerait toutes les activités de l'ONUUDI relatives à la mise en oeuvre et au contrôle des diverses activités prévues. A l'heure actuelle, faute de crédits permettant de disposer des effectifs voulus, l'ONUUDI s'efforce de s'assurer les services soit de volontaires, soit de fonctionnaires dont les postes seront financés par des pays donateurs.

Paragraphe 7 - "Prie le Directeur exécutif ... de rendre compte de l'incidence du processus d'industrialisation sur les femmes dans les prochains numéros de l'Etude du développement industriel, ainsi que dans les prochains rapports qui seront consacrés à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima."

La question de l'Etude a été examinée avec le Service des études par région et par pays qui a fait savoir que la livraison de 1981 était déjà en cours de préparation : aucune nouvelle analyse ne pourrait donc y être

ajoutée. On ne pourra disposer d'un rapport sur les incidences du processus d'industrialisation sur les femmes avant 1983. La question de l'intégration des femmes au développement figure dans les documents de l'ONUDI consacrés à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. On envisage d'élargir le champ du questionnaire y relatif, compte tenu des suites données, à l'échelon interinstitutions à la Conférence mondiale de Copenhague (voir paragraphe 11).

Paragraphe 8 - "Prie ... le Directeur exécutif ... d'aider les gouvernements qui en feront la demande à mettre au point des systèmes de collecte des données et des méthodes pour fournir des renseignements ... sur l'intégration des femmes au développement industriel, en gardant présents à l'esprit les aspects pertinents tels que l'emploi, la formation, la liberté d'accès aux catégories professionnelles et la rémunération."

La collecte sur le terrain de statistiques industrielles est confiée au Bureau de statistique de l'ONU. Les données demandées figureront, dans une certaine mesure, dans les études approfondies de l'ONUDI sur les pays les moins avancés. En outre, le Secrétariat est entré en contact avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et a appelé son attention sur le paragraphe 8 de la résolution. Le Groupe de travail estime que cette question devrait être examinée par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC.

Paragraphe 9 - "Prie en outre le Directeur exécutif ... de fournir, dans ses futurs Rapports annuels et autres rapports pertinents, des renseignements sur la participation des femmes aux activités de l'Organisation telles que les programmes de bourses de perfectionnement, les séminaires et les stages de formation."

Des renseignements sur la formation de groupe et les bourses d'études, portant sur les dernières années, ont été soumis au Conseil. On s'efforce maintenant d'obtenir des données similaires sur les réunions, les séminaires et les stages de formation.

Paragraphe 10 - "Invite le Directeur exécutif ... à entreprendre d'urgence les études que le Conseil, à sa treizième session, lui a demandé d'établir sur :

- a) Certaines branches de l'industrie telles que l'électronique, l'industrie alimentaire et les industries pharmaceutique et textile, et leur incidence sur les femmes et
- b) Les conséquences possibles du redéploiement industriel pour les femmes."
- a) Dès 1979, la Division des études industrielles a commencé de préparer des monographies portant sur les moyens d'accélérer l'intégration effective des femmes au développement dans les industries alimentaire et textile. Faut de crédit, ces études n'ont hélas pu être établies. La Division s'efforce activement d'obtenir les fonds nécessaires.
- b) Une étude préliminaire a été achevée en 1980 par la Division et soumise à la Conférence mondiale (voir paragraphe 5). D'autres études seront établies sur la question, dans la mesure des fonds disponibles.

Paragraphe 11 - "Invite en outre le Directeur exécutif ..., dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima :

- a) A maintenir à l'étude les répercussions de ces décisions sur les femmes,
- b) A promouvoir la participation aussi bien des hommes que des femmes à la préparation et à la prise des décisions, tant dans leur propre pays qu'à l'échelon international, ainsi qu'à l'application de mesures destinées à promouvoir l'industrialisation dans les pays en développement, et
- c) A formuler et à mettre en oeuvre les programmes de l'Organisation en matière d'industrialisation avec la participation sans restriction aussi bien des hommes que des femmes."

Le Groupe de travail se charge de porter ces considérations à l'attention des fonctionnaires du Siège et des bureaux extérieurs de l'ONUDI, par le biais des activités mentionnées aux paragraphes 7 à 10 ci-dessus. Les points a) et b) seront probablement également traités dans le projet de questionnaire amélioré relatif à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima (voir ID/CONF.4/RES.1, paragraphe 7).

Paragraphe 12 - "Recommande au Directeur exécutif ... de prendre des mesures pour assurer une participation plus effective des femmes aux processus de décision et d'élaboration des politiques, au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et sur le terrain, conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et d'autres organes."

Cette question est l'objet d'une attention continue. Le Service du personnel a fait état de nouveaux progrès dans ce domaine. En outre, pour la première fois, en janvier 1981, une femme a été nommée à un poste de conseiller industriel principal hors siège.

Paragraphe 13 - "Invite le Directeur exécutif ... à faire rapport sur l'intégration et la participation des femmes au processus de développement industriel à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : Egalité, développement et paix, qui doit se tenir à Copenhague en 1980" (voir paragraphes 3 à 5 ci-dessus).

IV. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE CONSEIL
DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL A SA QUATORZIEME SESSION

13. Le Groupe de travail a étudié les moyens d'appliquer les recommandations que le Conseil a faites à sa quatorzième session et consignées dans son rapport sur les travaux de cette session (A/35/16, volume II), aux termes desquelles le Conseil :

Préconise (paragraphe 137) la mise en oeuvre rapide et effective de toutes les dispositions contenues dans la résolution ID/CONF.4/RES.1 concernant les femmes et l'industrialisation (voir le paragraphe 12 ci-dessus);

Souligne (paragraphe 139) la nécessité de donner un nouvel élan aux activités du Groupe de travail et prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil, à sa quinzième session, sur les progrès accomplis par le Groupe de travail;

Demande (paragraphe 140 et 141) a) qu'une série de réunions d'experts soit organisée sur certains des thèmes mis en valeur à la réunion de 1978; b) que les préparatifs nécessaires soient entrepris pour convoquer une réunion technique d'orientation; et c) qu'un rapport intérimaire sur la préparation de ces réunions lui soit présenté à sa quinzième session.

(En raison de restrictions financières, aucune suite n'a pu être donnée à ces recommandations)

Préconise (paragraphe 142) l'établissement a) d'un rapport à l'intention de la Conférence mondiale; b) d'un rapport consacré aux effets de cette conférence sur les activités de l'ONU/IDI [voir dans le corps du présent document les paragraphes 11 à 16];

Demande (paragraphe 143) que le recrutement des femmes à tous les niveaux du Secrétariat soit intensifié et accéléré (voir ID/CONF.4/RES.1).

V. AUTRES ACTIVITES

14. Le Groupe de travail a participé aux travaux de la Commission de la condition de la femme qui, réunie à Vienne en février 1980, a été pour la première fois officiellement informée des activités de l'ONUUDI dans ce domaine.

15. Les membres du Groupe de travail ont participé à des entretiens individuels et à des stages destinés à la mise au courant des administrateurs adjoints; de même, des réunions d'information ont été organisées à l'intention d'autres personnes ou organisations intéressées (comme le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement).

16. Le Groupe de travail a préparé la contribution de l'ONUUDI à une conférence internationale sur les femmes chefs d'entreprise, tenue à New Delhi en novembre 1980, et donné des directives au fonctionnaire de l'ONUUDI participant à cette conférence.

17. Le Groupe de travail a engagé avec les Gouvernements bulgare et roumain des échanges de vues sur le lancement éventuel d'activités communes visant à intégrer les femmes au développement.

VI. RECOMMANDATIONS

18. Par suite des graves restrictions financières, le Groupe de travail s'est surtout attaché à formuler des recommandations susceptibles d'être appliquées dans le cadre de l'actuel programme de travail de l'Organisation. Les recommandations présentées ci-après sont fondées sur les discussions menées et les accords réalisés avec différents services et sections de la Division des opérations industrielles, de la Division des études industrielles, de la Division de la coordination des politiques et de la Division de l'administration.

Recommandations à l'intention de la Division de la coordination des politiques et de la Division des opérations industrielles

19. Les recommandations destinées à ces divisions portent notamment sur les points suivants :

- a) Il faudrait insérer dans chaque descriptif de projet, à la rubrique "Considérations spéciales", une disposition stipulant que le projet ne devrait avoir aucune influence défavorable sur la condition actuelle des femmes; il faudrait s'efforcer d'associer les femmes aux activités des projets, et surtout de leur élément formation, pour offrir des débouchés à la main-d'oeuvre féminine;
- b) De même, les fonctionnaires qui évaluent les projets devraient être chargés d'en déterminer les effets pour les femmes. Cette question devrait être à l'ordre du jour de chaque examen tripartite;
- c) Des instructions spéciales devraient être données aux fonctionnaires qui participent aux missions préparatoires au troisième cycle de programmation par pays du PNUD. Il faudrait utiliser à cet effet la note adressée aux conseillers industriels principaux hors siège et aux administrateurs adjoints qui figure à l'annexe II. En particulier, la Division de la coordination des politiques devrait communiquer immédiatement au Groupe de travail la liste des missions de programmation prévues, leur date et le nom des fonctionnaires qui y participeront;
- d) La Division des opérations industrielles devrait aborder la question "femmes et développement" lors de la mise au courant des experts et surtout des directeur de projet. A cet effet, le Groupe de travail devrait rédiger une note destinée à la documentation remise à cette occasion à chacun des experts.

Recommandations à l'intention de l'ensemble des divisions

20. Selon les recommandations d'ordre général qui s'adressent à l'ensemble des divisions :

- a) Il faudrait, en organisant des réunions, séminaires, programmes de formation ou stages internes de formation, appeler l'attention des gouvernements et, le cas échéant, des divisions de l'ONUDI sur la nécessité d'associer les femmes à ces activités;
- b) Le nombre de participants féminins devrait être en règle générale précisé lors de l'évaluation de ces activités;
- c) Il faudrait s'efforcer de faire en sorte que les femmes soient représentées au niveau des administrateurs dans tous les services et section. Le Service du personnel et le Comité permanent sur l'emploi des femmes au Secrétariat du Comité consultatif mixte devraient s'intéresser tout spécialement à cette question.

Recommandations à l'intention de certains services ou sections^{f/}

21. A ce titre, on a fait les recommandations suivantes :

- a) La Section d'étude des rapports sur les activités hors siège devrait donner aux conseiller industriels principaux hors siège des instructions quant à l'intégration des femmes à l'industrialisation, selon les modalités en vigueur pour les administrateurs adjoints, et leur demander de faire rapport à ce sujet à la fin de leur mission. Par ailleurs, les directives applicables à l'ensemble des rapports établis par les conseillers industriels principaux hors siège et les administrateurs adjoints devraient comprendre une rubrique intitulée "Les femmes dans le développement";
- b) Etant donné que le Conseil et la troisième Conférence générale ont considéré les entreprises électroniques comme l'un des secteurs pouvant avoir, dans de nombreux pays en développement, une influence particulière sur la condition de la femme, la Section des industries mécaniques devrait, dans

^{f/} Ces recommandations sont fondées sur les échanges de vues que le Groupe a eus avec quelques sections (voir plus haut paragraphe 9). A la suite d'échanges de vues supplémentaires, d'autres recommandations pourront donc figurer dans les rapports futurs.

le cadre de ses activités, rassembler une documentation à ce sujet et la communiquer au Service des études sectorielles et au Service des études mondiales et conceptuelles;

- c) Dans le cadre des études industrielles sur les pays les moins avancés, le Service des études par région et par pays devrait se procurer des renseignements détaillés sur la contribution des femmes à l'industrialisation de ces pays. Le Service devrait aussi suggérer au Sous-Comité des activités statistiques du CAC d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions la question du rassemblement de données sur l'intégration des femmes au développement industriel, conformément aux dispositions de la résolution ID/CONF.4/RES.1 (paragraphe 8). S'agissant du secteur public, le Service devrait étudier les moyens d'entreprendre des activités communes avec le Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement pour permettre aux femmes de jouer un plus grand rôle dans les entreprises industrielles publiques. Cette question devrait aussi être abordée lors d'une réunion d'experts sur le rôle du secteur industriel public que le Service organisera en octobre 1981;
- d) Le Comité commun ONUDI/Centre international des entreprises publiques dans les pays en développement devrait envisager de créer, à l'intention des femmes, des programmes de formation en matière d'entreprises publiques tout spécialement axés sur la gestion. Des propositions à cet effet, établies par le Service de la formation et la Section de la création et de la gestion, devraient être présentées au Centre.

- - - - -

ANNEXE II. CIRCULAIRE ADRESSEE AUX CONSEILLERS INDUSTRIELS PRINCIPAUX
HORS SIEGE ET AUX ADMINISTRATEURS ADJOCINTS AU SUJET DES ACTIVITES
OPERATIONNELLES ET DE LA MANIERE DE MIEUX FAIRE PARTICIPER
LES FEMMES A L'INDUSTRIALISATION^{a/}

I. MANDAT DE L'ONUOI

1. Au cours de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui s'est tenue récemment à Copenhague, des participants ont exprimé leur préoccupation au sujet des répercussions souvent négatives des progrès techniques sur les possibilités d'emploi des femmes et leurs conditions de vie. On a souvent appliqué des techniques nouvelles sans examiner de manière assez approfondie leurs répercussions sur les femmes, ce qui s'est fréquemment traduit pour celles-ci par des suppressions d'emplois. Le bilan des cinq dernières années montre que, si des progrès ont été accomplis grâce à des initiatives telles que la création d'un mécanisme national et l'adoption de lois pour la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme, la situation générale de la femme s'est en fait aggravée. Cette constatation se vérifie surtout dans les pays pauvres et il est probable que la crise économique mondiale actuelle a joué un rôle dans cet état de choses. Dans de nombreux cas, on estime que le transfert des techniques a aggravé les conditions d'emploi et la situation sanitaire des femmes. On a souvent constaté un renforcement de l'exploitation de la main-d'oeuvre non marchée et semi-qualifiée constituée par les jeunes filles et les femmes mariées. En outre, les questions relatives aux femmes n'ont pas été incluses dans les plans de développement nationaux.

2. Cette préoccupation se retrouve dans nombre de recommandations contenues dans le Programme d'action de la Conférence mondiale et destinées à garantir que les femmes participeront aux activités menées au niveau de la planification et que l'introduction de technologies nouvelles sera automatiquement assortie de dispositions assurant aux femmes, à égalité avec les hommes, une formation à l'utilisation de ces techniques, ce qui leur permettra d'avoir une part équitable des nouveaux emplois créés et d'augmenter leur productivité. Dans le même sens,

^{a/} Distribuée avec une note d'introduction le 19 décembre 1980.

la Stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée en septembre 1980, précise notamment que les femmes "devraient participer davantage aux diverses phases de l'action en faveur du développement : analyse, planification, décisions, exécution et évaluations" (A/35/464, paragraphe 51).

3. Au niveau de l'ONUDI, la question de l'intégration des femmes au développement a pris une importance accrue, au cours des dernières années, dans les délibérations du Conseil du développement industriel et des Conférences générales de l'Organisation. Tout en soulignant le mandat de l'ONUDI d'accélérer l'industrialisation des pays en développement, la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ont mis l'accent sur la nécessité de réaliser "l'intégration totale de la femme dans les activités économiques et sociales et, en particulier, dans le processus d'industrialisation, sur la base de l'égalité des droits". Une résolution concernant les femmes et l'industrialisation, adoptée par la troisième Conférence générale de l'ONUDI (jointe au présent document), a souligné que "l'intégration et la participation des femmes à tous les niveaux, au processus d'industrialisation constituent l'un des préalables majeurs à un développement équilibré et équitable" et a insisté sur le rôle essentiel que l'ONUDI doit jouer en ce qui concerne la participation des femmes à l'industrialisation. A sa dernière session, l'Assemblée générale a fait sienne la résolution de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, la considérant comme une contribution importante au progrès de la femme, et a demandé qu'un rapport sur sa mise en oeuvre lui soit présenté à sa prochaine session.

II. LE PROBLEME

4. Il semble exister une contradiction entre l'importance accordée par les conférences internationales à l'action que l'ONUDI devrait mener pour aider les pays en développement à faire participer les femmes au processus d'industrialisation et l'absence apparente d'intérêt au niveau des pays en ce qui concerne les activités de l'Organisation. En fait, l'ONUDI, avec ses ressources humaines et financières limitées, a essayé de mettre au point certaines activités au Siège, mais elle n'a reçu aucune demande de pays en développement dans ce domaine particulier. Une des raisons de cet état de choses pourrait être le fait que les pays sont mal informés du mandat de l'ONUDI concernant l'intégration de la femme au développement et des possibilités de l'Organisation dans ce domaine. Il se peut aussi que la question de la femme et de l'industrialisation n'ait pas fait l'objet d'une analyse assez approfondie au niveau des pays.

5. Pour illustrer le type d'assistance que l'ONUDI pourrait fournir en la matière, les services du Siège de l'ONU.T ont élaboré un certain nombre de propositions de projets dont certaines ont été adoptées par des pays en développement. Il serait cependant plus utile que les projets et les idées concernant la participation des femmes à l'industrialisation soient présentés par les pays à la demande des bénéficiaires éventuelles ou en consultation avec elles.

III. PROPOSITIONS D'ACTION

6. Alors qu'il est demandé aux administrateurs de programme, aux planificateurs et au personnel hors siège de l'ONUUDI d'accorder une attention particulière à ce sujet, une tentative d'établir des lignes directrices pour l'élaboration de projets visant à intégrer les femmes au développement a montré que les problèmes à résoudre varient selon les régions et les pays; il est donc difficile de donner un schéma à usage général. Les points ci-après devraient cependant être pris en considération :

- a) Dans le domaine de l'industrialisation, les projets portant expressément sur les femmes devraient être l'exception, puisque le but poursuivi est l'intégration des femmes dans le développement - et non leur ségrégation. Ces exceptions sont cependant fortement recommandées dans les cas suivants :
 - Amélioration des techniques utilisées dans des secteurs ou sous-secteurs employant beaucoup de femmes. Il convient de qualifier ces projets de "projets de femmes" pour être sûr que celles-ci ne seront pas écartées de la production par suite de l'application de technologies nouvelles. Cette remarque s'applique en particulier aux régions rurales;
 - Formation de femmes aux fonctions de cadres intermédiaires et aux fonctions de direction dans les industries où les effectifs féminins sont importants dans les postes subalternes : électronique, produits pharmaceutiques, produits alimentaires, textiles, etc.;
 - Développement de l'esprit d'entreprise des femmes, lorsque les circonstances sont favorables. Le fait d'encourager les femmes à créer de petites entreprises industrielles dans les domaines où elles jouent déjà un rôle important constituerait un grand progrès sur la voie de leur participation au développement industriel. Non seulement cela tendrait à accroître les possibilités d'emploi pour les femmes, mais cela permettrait aussi à ces dernières d'accéder, dans une certaine mesure, au niveau de la prise de décision et de participer à des activités présentant un intérêt direct pour elles-mêmes et pour leurs familles.

- b) Pour faire progresser la cause de la femme et de sa participation au développement économique et social, il est indispensable d'être attentif à leurs besoins lors de l'élaboration de l'évaluation de tous les projets de développement, aux niveaux national, régional et interrégional. La

plupart, sinon la totalité, des projets de l'ONUDI pourraient jouer un rôle dans l'intégration des femmes au développement si, au stade de l'élaboration et de l'évaluation, les questions suivantes étaient - notamment - prises en considération :

- Les femmes ont-elles participé à la planification et à l'élaboration du projet ?
- L'organisation ou l'institution nationale chargée de s'occuper des intérêts des femmes a-t-elle été consultée à cette fin ?
- Ce projet présente-t-il des aspects positifs - directs ou indirects - pour les femmes ?
- Le projet risque-t-il d'avoir des incidences négatives sur les femmes ? Si oui, quelles améliorations pourrait-on y apporter pour éliminer ces incidences ?
- Comment les femmes pourraient-elles participer à la réalisation du projet ?
- Si le projet comporte des activités de formation, serait-il possible de les ouvrir largement aux femmes ?
- Dans le cas où le projet vise à accroître les possibilités d'emploi pour les femmes, existe-t-il une infrastructure sociale et institutionnelle permettant à ces dernières d'en bénéficier effectivement, sans que leurs tâches journalières en soient alourdies pour autant ?

c) Il convient également de rechercher sans délai la réponse aux questions suivantes concernant les pays de votre ressort :

- 1) Quels sont les principaux obstacles culturels, sociaux et économiques à la participation des femmes au développement industriel ?
- 2) Lesquels de ces obstacles pourraient-ils être éliminés totalement ou en partie par a) des projets exécutés par l'ONUDI, b) la mise en oeuvre d'autres moyens impliquant une action de l'ONUDI ?
- 3) Quels sont les liens possibles entre les activités de l'ONUDI et celles d'autres organisations sur le terrain ?
- 4) Compte tenu de l'analyse ci-dessus, quelles "conceptions" de projets ou quelles autres idées pourraient-elles être suggérées :
 - i) Dans le cadre des projets en cours (à examiner avec les homologues nationaux et les directeurs de projets) ?

- ii) Pour le troisième cycle de programmation par pays 1982-1986
(à examiner avec les responsables au niveau des ministères
- planification, développement rural, affaires sociales, etc. -
ainsi qu'avec des représentants des organisations nationales de
femmes) ?

Votre attention est attirée sur le fait qu'il s'agit non pas de
procéder à une étude approfondie de la situation des femmes, mais d'obtenir
des autorités locales compétentes des informations et des propositions en
vue d'établir une base solide pour les activités de l'ONUDI dans ce domaine.



